

**Année 2010  
Novembre**



**Bulletin de  
liaison n° 1**

## **LE MOT DE LA PRÉSIDENTE : RE-NAISSANCE ?**

***Voilà, c'est parti, nous nous lançons... le bulletin d'ASPIT est né !***

Les douze mois précédents furent riches d'évènements heureux...et moins heureux et l'activité de l'association fut intense. C'est ce qui nous a enfin décidé.

Vous lirez, dans les lignes qui suivent, un résumé des trois « gros » dossiers qui ont – ô combien – occupé notre temps. Pour l'un (La Halle), l'échec est cuisant ; pour l'autre (L'école Gambetta), l'aboutissement se fait encore attendre ; quant au troisième (L'inventaire), qui ne devrait pas en être un, des « rebondissements » le mettent encore, hélas, à l'ordre du jour.

Vous ne voyez pas d'évènement heureux dans tout ça ?

Hé bien, il y en a au moins un : la prise de conscience progressive de la valeur de notre patrimoine. En effet, la première façade 18<sup>ème</sup> révélée il y a un an, fait des petits...un petit, pour l'instant ! Une autre façade, dans ce quartier de « Los Cassis», s'est dévoilée et nous avons bon espoir que cette démarche de restauration soit suivie. L'effet boule de neige, en quelque sorte. Les testerins vont-ils enfin s'apercevoir qu'ils possèdent un trésor ? Le marché immobilier va-t-il enfin prendre en compte la beauté et donc la valeur de nos maisons en pierres de lest ? Peut-être, un jour, trouverons-nous des annonces immobilières ainsi rédigées :

*La Teste : AV Maison 18<sup>ème</sup> en pierres de lest, prestations anciennes préservées, façade ravalée.*

Gardons espoir ! Vous verrez...ça viendra. Espérons que, d'ici là, nous serons assez nombreux et donc assez puissants pour empêcher les démolitions de notre patrimoine historique.



### **RECOURS DES TIERS**

Quand un terrain bâti ou non, mitoyen de sa propriété est vendu, un affichage constaté par huissier est déposé 2 mois avant la signature définitive. On peut donc aller au service urbanisme et contester le permis de construire. Ceci à la condition expresse d'être mitoyen et vaut pour une maison individuelle ou un immeuble.

**FAITES PASSER  
L'INFORMATION**



**L**a halle en bois de 1895 est partie à La Hume en 1974, offerte à la ville de Gujan pour le Franc symbolique..

Ce patrimoine cher aux testerins a fait l'objet de nombreux courriers et réunions afin d'obtenir son retour à La Teste, et ce, depuis 2004.

En octobre 2009, l'ASPIT fait une demande écrite à Monsieur le Maire. La réponse énonce clairement le refus d'une quelconque participation de la Municipalité, en laissant le choix à une autre association, l'ADDU FU, de prendre tout à leur charge .

« **il faut sauver l'ancienne halle du marché** » SO du 29/12/2009 Un Comité de défense du patrimoine lance un appel pour rapatrier la halle : ces associations sont : AAPM, ADDU FU, ASPIT, SHAA .

« **Où installer l'ancienne halle en bois du marché ?** » SO du 30/01/2010.

Suite à la décision du Maire de Gujan-Mestras de restituer la halle, et d'en offrir le démontage, le collectif retient trois possibilités d'implantation, l'ASPIT : Place Jean Jaurès (ex place du Coum), l'AAPM : l'emplacement du futur musée, et l'ADDU : le pôle forestier du Natus.

« **Mais qui va payer le transport et la reconstruction ?** »

Cherchant de l'aide, l'ASPIT a rencontré les élus, le Sénateur-Maire de Gujan, le Conseiller Général, la COBAS qui



promet une aide technique et logistique et le Député, un peu de son enveloppe parlementaire.

Nous apprenons par voie de presse, que l'ADDU ne voulant pas rester inactive commence le déménagement en transportant tuiles et pavés.

« **La halle au Natus** » La Dépêche 25/02/2010.

Forte de sa participation l'ADDU est persuadée du choix du Natus et fait dorénavant cavalier seul ...

« **Nouveau destin pour la halle du marché** » La Teste mag, mars 2010.

Nous pouvons lire « **deux projets sont en lice, portés par deux associations, l'ASPIT a proposé de remonter la halle**

en centre ville, sinon de l'installer sur le port. » « **l'ADDU FU propose l'installation au Natus en vue d'une maison de la forêt et de l'usage** ». Le conseil des sages exprime sa préférence pour le port. Le port étant géré par le Conseil Général, Monsieur le Maire fait une demande écrite le 10/02/2010. La Municipalité annonce qu'elle retiendra le projet le mieux abouti et le plus réalisable.

« **halle au port ou au Natus ?** » SO 19/03/2010, le mystère demeure et les langues vont bon train : L'ASPIT est très sollicitée par ses adhérents et autres testerins, tous manifestant leur préférence pour le port.

« **Pas de port pour la halle** » SO 17/05/2010. Le Conseil Général a émis un avis défavorable, mais pas les professionnels du port. Le Conseil Général prend position pour le Natus (?). La halle est désormais dans le camp de la mairie. A noter : il n'y a eu aucune délibération en conseil municipal. En juillet 2010, réponse du maire à l'ASPIT, choix du Natus en tant que projet le plus abouti. Les photos qu'il nous remet montre des poutres et bois en très mauvais état : le démontage s'est-il bien passé ? Il n'y a pas de subvention pour la reconstruction.

**Alors quand verrons-nous un aboutissement ?**

## L'INVENTAIRE

**L**a sauvegarde implique systématiquement un inventaire complet du bâti ancien. Cet inventaire n'a jamais été réalisé à La Teste de Buch Le cadastre de 1810 permettant un recollement avec le cadastre actuel devrait faciliter cette démarche.

Dans cet objectif, l'ASPIT a adressé le 11 /02/2008 un courrier aux candidats à l'élection municipale. Monsieur EROLES, candidat, a répondu à l'association par une lettre du 25/02/2008, signifiant son accord pour le recensement des maisons anciennes, conforté par une promesse verbale, après son élection, lors des vœux pour la nouvelle année en janvier 2009.

Plusieurs réunions avec Monsieur BIEHLER, adjoint au patrimoine, puis avec Monsieur EROLES, ont abouti au recrutement d'Estelle POIRIER de NARCAY, étudiante en urbanisme. L'ASPIT avait cependant souhaité une personne diplômée en histoire de l'art. Estelle a travaillé durant le mois d'août 2009, puis seulement une journée par semaine jusqu'à son départ au printemps 2010.

A titre de comparaison, la ville de Gujan-Mestras a employé un étudiant en histoire de l'art pendant six mois à temps plein ! Prenant rendez-vous avec Monsieur le Maire en mai 2010, nous avons insisté pour relancer ce projet si important pour notre ville.

Nous aimerions lire dans la presse, à la rubrique La Teste de Buch, ce qui a été publié cette année par les communes voisines : « **urbanisation maîtrisée et prochaine charte architecturale** » à Gujan-Mestras ; « **la ville veille au respect de l'architecture locale. La charte architecturale s'impose aux promoteurs** » à Arcachon.

Mais pour élaborer une charte, il faut à La Teste, un inventaire sérieux des maisons du XVII<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle, associée à une volonté politique de préserver et d'embellir le patrimoine.



**V**ous devez vous souvenir que c'est à l'Assemblée Générale du 6 novembre 2009 que le CA de l'Aspit a proposé le lancement de la pétition. Nous demandions le maintien de TOUTES les façades de l'école.

En effet, la façade côté Mairie peut paraître la plus intéressante ; cependant il nous semble que celle faisant face à l'église, bien que moins « remarquable », devrait être conservée ne serait-ce que pour maintenir une harmonie avec l'église. Quoiqu'il en soit, nous pensons que ce bâtiment mérite dans sa totalité d'être défendu.

L'argument financier régulièrement avancé par la Municipalité ne nous satisfait pas. Détruire un immeuble construit avec des matériaux inaccessibles aujourd'hui (pierres, briquettes) pour le remplacer par un bâti en brique – au mieux – ou en parpaings – au pire –, ne peut nous convaincre qu'il y ait là une économie pour la collectivité.

Entre le 6 novembre 2009 et le 16 avril 2010, date à laquelle nous avons remis la pétition en main propre à Monsieur le Maire, nous avons récolté environ 1000 signatures. Ceci fut possible grâce à vous tous, en partie, et grâce à des actions menées devant l'école Gambetta et le marché de La Teste.

L'accumulation des dossiers et en particulier celui de la Halle ne nous a pas permis de faire mieux.

Nous tenons à signaler que cette pétition, sauf cas extrêmement rare, a reçu un excellent accueil de la part de nos concitoyens et bien sûr, surtout, de nos concitoyennes. C'est ce qui nous fait penser que d'autres actions, par exemple devant les autres écoles de La Teste, auraient pu doubler le chiffre. Pour ce faire, il eut fallu plus de volontaires et nous n'avons pas su vous mobiliser.



Souvenez-vous de notre détresse...

## **AU SECOURS !!!!**

*Chers adhérents, nous avons besoin de vous pour la campagne de signature de la pétition. Nous serons au marché de La Teste le dimanche 27 décembre de 11h à 12h30 ainsi que le jeudi 7 janvier.*

*Venez le plus nombreux possible pour nous soutenir et nous aider.*

*Le Conseil d'Administration.  
Renseignement tel au 05 56 66 36 57.*

Fin avril nous avons rencontré M. Ducros (ingénieur urbaniste de la Mairie) qui nous a confirmé que la façade côté Mairie et celle-là seulement, serait, sous certaines conditions, conservée. Nous ne savons encore si ce sera la totalité ou une partie.

Un nouveau rendez-vous avec Monsieur le Maire le 9 juillet confirme le flou dans lequel nous nageons depuis des mois. Il nous est dit qu'il faut attendre le dépôt

de permis pour avoir accès au cahier des charges. Or, c'est dans ce cahier des charges que sera signifié clairement

l'obligation, pour le constructeur, de maintenir une façade. De ce fait, nous n'avons AUCUN moyen d'arrêter l'affaire si les promesses ne sont pas tenues !!!

Ce dépôt devait être fait fin septembre, selon M. le Maire, ou fin octobre selon d'autres sources. Lors de notre rencontre impromptu le lundi 18 octobre avec M. EROLES, nous avons compris que le permis ne serait déposé que courant novembre, le constructeur n'étant pas encore choisi. De ce fait, il y a peu de chances que nous puissions tirer un bilan de ce dossier au cours de l'Assemblée Générale 2010.

**Nous maintenons notre revendication sur la totalité du bâtiment car nous demeurons persuadés qu'il peut être conservé s'il y a une volonté politique.**

**Sans doute manque-t-elle !**

**Pour le moment donc, restons mobilisés.**



# VIE DE L'ASSOCIATION

Notre jeune association ( jeune puisque créée en 2008) compte aujourd'hui 57 membres, c'est dire l'intérêt que testerins et amis portent au patrimoine bâti de notre commune. La naissance de ce bulletin va leur permettre de rester encore plus proche de l'association.

En marge des « grands dossiers », ASPIT est présente à de nombreuses occasions et permet ainsi à divers publics de découvrir les vieux bâtis de la cité: journées du patrimoine (visites en petit train), promenades estivales qui regroupent touristes et résidents, visites des scolaires (cette année 4 classes des écoles Jean Jaurès et Miquelots) qui permettent de sensibiliser les enfants aux richesses locales trop souvent ignorées.

Associée à d'autres structures associatives à connotation culturelle, ASPIT est adhérente à l'Association des Amis de la Préfiguration du Musée, à l'Association de Défense Des Usagers de la forêt usagère, à la Société Historique et Archéologique du Bassin d'Arcachon, et ses membres ont ainsi pu visiter récemment les fouilles archéologiques de La Teste et le prieuré de Comprian; de plus nous participons aux forums des associations de La Teste, c'est pour nous l'occasion de rencontres fructueuses mais aussi la possibilité d'intégrer de nouveaux adhérents.

Enfin ses membres siègent aux différents comités de quartier. C'est dire qu'ASPIT est active et qu'elle compte dans le paysage associatif testerin.

Notre prochaine Assemblée Générale se tiendra à la Maison des Associations—Rue du Coutoum—Impasse des Glycines à LA TESTE DE BUCH, le samedi 27 novembre 2010 à 18h00.

## POUR FINIR

Le lundi 25 octobre, trois membres du CA d'Aspit sont allés consulter le projet du nouveau PLU de la Commune. La présentation qui avait été faite au Conseil de Quartier du centre nous laissait espérer une prise de conscience de la Municipalité. En effet, le quartier de « los cassis » semblait devoir bénéficier d'une protection, selon le document remis aux membres du Conseil.

Ce quartier était régit désormais par le code des zones UBb et non plus UAa. La différence est de taille puisqu'il s'agit pour UAa de zones d'urbanisation intense...avec ce que cela implique.

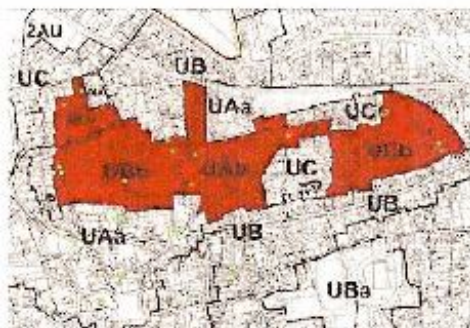
Nous étions donc assez satisfaits - comme la lettre à Monsieur le Maire le montre. Quelle ne fut pas notre surprise de constater que :

- ♦ La zone UC ( qui protège réellement, elle ) était maintenue pour la place Jean Jaurès ( anciennement du Coum). Ce qui nous laisse penser, encore une fois, qu'à La Teste, seule l'architecture dite Arcachonnaise est à protéger. Sauvegarder le bâti du 20<sup>ème</sup> siècle nous semble une bonne chose mais commençons par défendre le bâti plus ancien ! La Teste n'est pas née à l'avènement d'Arcachon.
- ♦ Selon la personne désignée pour nous renseigner, l'inventaire est fait et sera joint à l'annexe du PLU définitif en mars [sic !]
- ♦ La sécurité d'une zone tient, en grande partie, au COS qui lui est rattaché. Or, le document que nous avons consulté dit : **Art 5** : Superficie minimale des terrains constructibles : Sans prescription particulière. **Art 14** : Coefficient d'occupation du sol : Sans prescription particulière. La porte est ouverte à n'importe quoi.

Nous attendrons donc le mois de mars pour en savoir plus, avec le fol espoir que nos remarques écrites dans le cahier de réclamation seront lues et prises en compte.

N.L

Patrimoine bâti protégé au titre de l'article L 123-1-7 du code de l'urbanisme



Les quartiers du Coum, Mourlane et des Casses à proximité de l'hyper centre où les densités et les contraintes architecturales sont plus strictes.

### ASPIT

6 ter rue de la Marne 33260 La Teste de Buch - ☎ 05-56-66-36-57 ou 05-56-54-44-94

**Conseil d'administration**

BUREAU : Présidente :Nicole Léglise— Vice-Présidente :Christine Castaing—Secrétaire :Véronique Ambal –  
Trésorière : Chantal Daisson –  
MEMBRES : Jean-pierre Bessaguet—Françoise Doux— François Pédemay—Chantal Sigrist